

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 14 mars 1968: mars 1968.

«La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-202, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le bill soit lu pour la deuxième fois dès maintenant.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le bill soit déféré au Comité des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.